



Le Plan de développement
de la Fédération des cégeps :
une analyse critique !

Ce document a été préparé conjointement par des membres du comité école et société de la fédération et du comité de négociation et de mobilisation du regroupement cégep

Conception et mise en page : Suzanne Brochu

Production : FNEEQ (CSN)

Décembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
I. Le plan de développement : un plan de survie pour les cégeps ?.....	3
Une mise en marché autoritaire sans aucune légitimité, les nouvelles réalités du monde et la « réingénierie » de l'État	
II. Les priorités de la Fédération des cégeps	9
a) La formation technique : une formation plus étroitement utilitaire.....	10
b) L'organisation du travail.....	14
La mobilité institutionnelle, la vie départementale et la professionnalisation de la pratique enseignante	
c) Le financement et la décentralisation.....	22
La nécessité d'un réinvestissement dans le réseau collégial, la décentralisation pédagogique et la décentralisation de la négociation	
Conclusion	28

Introduction

La Fédération des cégeps, créée en 1969, regroupe les administrateurs des cégeps. Cet organisme qui s'est donné pour mission de promouvoir et de développer l'enseignement collégial a produit au printemps dernier un document, *Plan de développement du réseau collégial public*, dans lequel sont présentées des orientations et des pistes d'action qui changent de façon significative la vision du réseau collégial.

Depuis plus de vingt ans, le réseau collégial public devient une cible pour le gouvernement particulièrement lors des périodes de négociation des secteurs public et parapublic. Ces attaques récurrentes, auxquelles participe la Fédération des cégeps, sont d'autant plus pernicieuses qu'elles viennent de l'intérieur et divisent les organismes et les intervenants qui devraient plutôt travailler de concert à sa défense et à son développement.

Le *Plan de développement du réseau collégial public* est un document important. Au moment de sa publication, en février dernier, il a reçu un accueil favorable des trois partis politiques et du Conseil du patronat du Québec. Le programme électoral du Parti libéral du Québec en contenait déjà plusieurs éléments. La Fédération des cégeps en fait une priorité pour l'année qui vient.

Nous pensons que ce *Plan de développement* servira de base pour les prochaines négociations au CPNC, lequel est composé conjointement de représentants et représentants du ministère de l'Éducation et de la Fédération des cégeps. C'est pourquoi le comité qui a analysé ce document fut composé de membres du comité de négociation et de mobilisation du regroupement cégep et du comité « école et société » en provenance des cégeps. Nous croyons aussi que la Fédération des cégeps vise à mettre les orientations proposées dans son *Plan* au cœur des réflexions du forum annoncé par le nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Reid.

Nous proposons donc ici une analyse de contenu en reprenant les éléments importants et en soulignant, à travers cette analyse, ce que le *Plan de développement* passe systématiquement sous silence.

I. *Le Plan de développement* : un plan de survie pour les cégeps ?

Une mise en marché autoritaire sans aucune légitimité

La Fédération des cégeps a mis sur pied un comité de travail pour mener une réflexion sur le développement du réseau collégial. La composition de ce comité est révélatrice. On y retrouvait uniquement des directeurs de collèges.

Pour venir en appui à leurs travaux, quelque trois cent cinquante cadres du réseau ont rempli un questionnaire « sur leur perception des tendances d'avenir au collégial¹ » et une quinzaine de personnalités du monde de l'éducation, du milieu socio-économique et d'ailleurs ont « validé une grille des enjeux pour les prochaines années² ». Les personnes rencontrées étaient, notamment, des professeurs d'université, des doyens et des présidents d'entreprises.

Il est remarquable de constater qu'aucune enseignante ou qu'aucun enseignant, aucun élève et aucun membre du personnel des collèges n'a été sollicité. Les organisations syndicales ont été complètement exclues de la consultation. Et pourtant, la Fédération des cégeps prétend que le *Plan de développement* « est le résultat d'une démarche collective des collèges et le reflet exact des consensus auxquels ils sont arrivés³ ».

En fait, le *Plan de développement* n'a pas l'appui de la communauté collégiale et, de ce fait, pose un problème de légitimité quant à sa prétention d'être un guide pour toutes les composantes du réseau. Mais, le problème, c'est qu'il risque de devenir le document de référence pour nos administrations de collèges, le nouveau gouvernement en place, les « partenaires » de l'éducation et les organismes de consultation. Pourtant, il n'est que le résultat d'un groupe de gestionnaires qui a mis sur pied une vaste campagne de « marketing » pour la promotion des cégeps, mais

¹ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 15.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

qui pourrait avoir pour effet d'affaiblir le réseau collégial au nom de l'idéologie dominante.

En effet, d'après ces promoteurs, les cégeps ne peuvent survivre que s'ils changent et s'ajustent au reste du monde. Ils devraient s'adapter aux besoins et aux exigences des nouvelles réalités de la société québécoise. Mais ces ajustements s'inspirent beaucoup plus des valeurs néolibérales et marchandes que de l'esprit humaniste qui a animé les auteurs du rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, qu'on connaît mieux sous le nom de *Rapport Parent*.

Les nouvelles réalités du monde

D'entrée de jeu, le *Plan de développement* se situe dans le cadre de la mondialisation, de la société du savoir et des technologies de l'information et des communications. Les cégeps devraient désormais faire face à :

« la hausse des exigences en matière de qualification, une concurrence vigoureuse entre établissements d'enseignement à travers le monde et une mobilité accrue de la main-d'œuvre, qui pose un certain nombre de défis sur le plan de la comparabilité et de la reconnaissance des diplômes.⁴ »

Pour la Fédération des cégeps, le phénomène de la mondialisation jumelé à l'essor des technologies de l'information et des communications, rendent cet objectif essentiel pour la survie des cégeps. Les diplômé-es des collèges québécois devraient désormais avoir le bagage nécessaire pour être mobiles et se mesurer à travers le monde. Cela est d'autant plus important « qu'il faut être prêt lorsqu'une zone de libre-échange sera éventuellement mise en place en Amérique et ainsi être en mesure de relever de nouveaux défis.⁵ »

Pour relever ces défis, la Fédération des cégeps croit que les collèges devraient adapter leurs modes de fonctionnement et d'organisation à ces nouvelles réalités et donner une marge de manœuvre aux établissements :

« Pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes, des adultes et du marché de l'emploi [...] les collèges veulent instaurer des modes d'organisation et de fonctionnement mieux adaptés, dans lesquels

⁴ *Ibid.*, p. 21.

⁵ *Ibid.*, p. 30.

souplesse et diversité auront toute leur place. Cela autant pour l'organisation scolaire et l'organisation du travail que pour le fonctionnement général des établissements.⁶ »

En fait, elle réclame plus de souplesse, plus de flexibilité et plus de pouvoir pour répondre particulièrement aux exigences du marché du travail. Voilà pourquoi le *Plan de développement* vise surtout la formation technique. La survie des cégeps passe avant tout par la valorisation de cette formation.

En effet, on veut en faire une question nationale prioritaire : « L'économie du savoir le commande, le marché du travail le commande.⁷ » À lire le *Plan de développement*, on a l'impression que les cégeps sont « mésadaptés » et qu'il ne se fait rien de bon dans nos établissements. Pourtant, à maintes reprises, il a été clairement démontré que les employeurs ainsi que les étudiantes et les étudiants sont entièrement satisfaits de la formation technique dispensée dans les collèges.

Lors du forum sur la formation technique en janvier 2002, on affirmait que « la grande majorité d'entre eux [les élèves] disaient d'ailleurs avoir reçu une formation qui répond à leurs attentes, certains affirmant même que celle-ci a dépassé leurs espérances⁸ ». On ajoutait que :

« De la même façon, les employeurs affichent un taux de satisfaction habituellement très élevé par rapport aux diplômés de la formation technique. Quatre-vingt-quinze pour cent d'entre eux, selon les chiffres du ministère de l'Éducation, sont satisfaits de ce type de formation et les employeurs souhaitent même que les cégeps forment davantage de techniciens pour répondre à leurs besoins. Ces témoignages de satisfaction des employeurs sont constants et, si certains d'entre eux soulignent un certain nombre de lacunes, celles-ci sont ciblées et ne remettent pas en cause la qualité générale de cette formation.⁹ »

Le constat de mésadaptation des cégeps que fait la Fédération des cégeps et, en conséquence, son attitude fermée tranchent nettement avec les positions qu'elle défend sur la place publique. Dans son communiqué de presse du 10 octobre dernier, elle déclarait que :

« les techniciens, les techniciennes et les technologues formés dans les cégeps possèdent des compétences de haut niveau et un solide

⁶ *Ibid.*, p. 31.

⁷ *Ibid.*, p. 81.

⁸ Jean TRUDELLE, *La formation technique au Québec. Un état des lieux*. Montréal, Forum sur la formation technique, 2002, p. 33.

⁹ *Ibid.*

bagage de connaissances générales – ce que recherchent justement les employeurs. Ceux-ci se déclaraient satisfaits du rendement de leurs recrues diplômées de la formation technique dans une proportion de 94 % en 2002. »

Où est le problème alors ? Pourquoi produire un tel document et à ce moment-ci ?

La « réingénierie » de l'État

Plutôt que de souligner le succès des cégeps qui ont permis à des milliers de jeunes l'accessibilité aux études supérieures, la Fédération des cégeps pense que les collèges doivent changer. Ils n'auraient pas le choix de s'adapter aux nouvelles réalités du monde et devraient prendre le virage de la société du savoir et des nouvelles technologies. Pour cela, il faudrait revoir l'organisation et le fonctionnement des collèges. En fait, le *Plan de développement* se situe dans le contexte de l'idéologie dominante néolibérale en étroite filiation avec l'évolution des attentes et des discours économiques. On parle de concurrence et de compétition, d'efficacité et de performance, de rendement et d'efficacité, d'imputabilité et d'obligation de résultats, etc.

Ce qui est inquiétant, c'est que ces valeurs s'accordent parfaitement avec les orientations du nouveau gouvernement au pouvoir. « Ne vous demandez pas ce que l'État peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire sans l'État » disait le nouveau ministre des Finances, M. Séguin. Le *Plan de développement* offre les conditions idéales pour une « réingénierie » de l'État qui mise sur des partenariats public-privé. Effectivement, l'arrivée au pouvoir du Parti libéral laisse entrevoir un bouleversement sans précédent de nos institutions. C'est une remise en question radicale de notre héritage politico-institutionnel de la Révolution tranquille.

Tout récemment, *Le Devoir* rapportait que « c'est [à] une véritable opération orientée vers le partenariat public-privé, l'impartition et même la privatisation que sont soumis tous les ministères québécois dans le cadre de la « réingénierie » de l'État. » Tous les ministères sans exception, devront faire l'exercice de trouver des partenariats public-privé. Cette restructuration a été confirmée dans un document du Conseil du trésor qui faisait une description des travaux à réaliser :

« Les services consisteront essentiellement à produire des stratégies, des analyses, des rapports et/ou des études sur les différents moments et dimensions du cycle de gestion d'un projet de réingénierie

notamment : la vision stratégique, la gestion du changement, la mise en œuvre des mesures, la création de partenariats privé-public et la gestion de la performance.¹⁰ »

Cette « modernisation de l'État » est liée à l'obsession de Jean Charest qui persiste à promettre une baisse d'impôts d'un milliard de dollars dès l'an prochain. Déjà, nous avons pu constater les dégâts en septembre dernier avec la Commission parlementaire sur les garderies et l'intention du premier ministre de modifier l'article 45 du Code du travail dès l'automne 2003. Mais qu'en est-il de l'éducation ?

Le nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Reid, en profitera pour prendre dans le *Plan de développement* ce qui fait son affaire. Ce qui lui permettra de faire des économies. En effet, si nous regardons de plus près la plate-forme en éducation du Parti libéral, nous pouvons constater la volonté de donner une plus grande autonomie aux collèges et de maintenir des établissements viables capables de contribuer au développement économique de leur région.

De l'ensemble du *Plan de développement*, le Parti libéral n'a retenu que ces deux aspects. Il donnera plus de pouvoir aux établissements tout en les conviant à chercher des partenaires avec la communauté et les différents ordres d'enseignement.

Faire plus avec moins, voilà la devise du nouveau gouvernement. Et c'est déjà commencé. Alors que les cégeps avaient demandé quatre-vingt-quinze millions de dollars au gouvernement pour 2003-2004, en fait ils se retrouvent avec un manque à recevoir de trente millions, comme nous le verrons plus loin. Les collèges n'ont donc rien obtenu à l'issue du budget déposé en juin. Pire encore, la hausse de leurs coûts de système n'a pas été assumée en totalité par le gouvernement. Ce à quoi Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps, a répliqué :

« Le dernier budget a aggravé la situation financière de notre réseau, qui dépend à 85 % de subventions de l'État. C'est pourquoi il faut débattre rapidement des solutions durables et récurrentes au problème financier des collèges. »

On sait ce que M. Boucher avait en tête. Il aurait bien aimé que des frais de scolarité soient imposés. Mais il a reçu une fin de non-recevoir de la part du gouvernement, du moins pour l'instant.

¹⁰ QUÉBEC (GOUVERNEMENT), Secrétariat du Conseil du Trésor, *Offre de services professionnels, document d'appel d'offres*, Québec, 1^{er} octobre 2003, p. 9.

La FNEEQ a d'ailleurs réagi publiquement en s'opposant vigoureusement à cette éventualité, rappelant par la même occasion que la création des cégeps avait permis une hausse remarquable du taux de fréquentation de l'enseignement supérieur.

Il faudra attendre les résultats de la Commission parlementaire sur les universités qui aura lieu en janvier prochain pour voir si le gouvernement ne reviendra pas sur sa promesse à l'effet de geler les frais de scolarité pour toute la durée de son mandat. C'est possible, puisqu'il l'a déjà fait avec le mode de scrutin, un dossier qui ne sera abordé qu'après les prochaines élections. En attendant, pour calmer l'appétit de la Fédération des cégeps, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a annoncé un forum de réflexion qui couvrira plusieurs aspects de la vie des collèges et de leur organisation et qui aura lieu après la Commission parlementaire sur les universités.

Mais regardons dans les détails ce *Plan de développement*. Cela permettra de mieux cerner les demandes de la partie patronale dans le cadre des négociations de la prochaine convention collective et des intentions du nouveau gouvernement.

II. Les priorités de la Fédération des cégeps

Le *Plan de développement* des cégeps est ambitieux. Il expose des enjeux qui s'articulent autour de neuf thèmes et propose soixante-six pistes d'action. Or, nous pouvons identifier cinq grandes orientations pour le développement des collèges. Toutefois, toutes ces orientations sont soumises à une seule, la première : le développement de la formation technique.

En effet, la principale orientation qui guide l'ensemble du *Plan* de la Fédération des cégeps est le développement de la formation technique. Les quatre autres orientations sont à la remorque de ce développement, soit la jonction des trois réseaux d'enseignement, le financement des cégeps, l'organisation collégiale – particulièrement le calendrier scolaire et les conditions d'obtention du diplôme – et enfin, l'autonomie des collèges. Nous abordons donc, dans un premier temps, la place de la formation technique qu'envisage la Fédération des cégeps dans son *Plan de développement*.

D'autre part, selon la Fédération des cégeps, ces orientations ne peuvent se concrétiser qu'à partir d'une réorganisation du travail en profondeur. Pour que les collèges puissent accomplir leur mission dans un environnement qui a beaucoup changé ces dernières années, il faut que l'environnement immédiat évolue lui aussi.

Il faut « que leur personnel soit mis à contribution de la meilleure manière possible, au meilleur endroit possible. La capacité d'initiative des établissements doit être augmentée, comme la capacité d'adaptation des employés¹¹ ». C'est pourquoi, nous reprenons dans un deuxième temps, la question de l'organisation du travail, comme aspect structurant de l'approche patronale en regard de la négociation.

Enfin, dans un troisième temps, nous abordons la question de la décentralisation comme élément clé des orientations souhaitées par la Fédération des cégeps de la part de l'État, mais aussi orientation soutenue par le gouvernement en enseignement collégial.

¹¹ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 72.

a) La formation technique : une formation plus étroitement utilitaire

Une des principales cibles du *Plan de développement* est certainement la formation technique. Selon la Fédération des cégeps, pour s'adapter aux nouvelles réalités et rester branché sur l'évolution du marché de l'emploi, il faut assouplir et diversifier cette formation. Le *Plan de développement* propose de nombreuses pistes d'action qui vont toutes dans le même sens : qualifier davantage les étudiantes et les étudiants, répondre à la pénurie de la main-d'œuvre et éliminer les obstacles à la diplomation.

Tout d'abord, on veut décloisonner la formation technique, c'est-à-dire renforcer l'arrimage entre les trois ordres d'enseignement. La FNEEQ est d'accord avec l'implantation des programmes DEC-BAC et les programmes DEP-DEC s'ils vont dans le sens d'une plus grande accessibilité aux études supérieures. Elle est d'accord aussi avec l'accès des adultes à la composante de la formation générale dans le cadre de programmes conduisant à une AEC. Cependant, nous nous questionnons sur certaines pistes d'action qui mettent l'accent sur une formation technique utilitaire et orientée uniquement vers le marché du travail.

En effet, le *Plan de développement* propose d'élargir les dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui régit les différents secteurs de formation au collégial afin de rendre opérationnels les modules de formation. Rappelons qu'un module de formation est défini en continuité avec la formation professionnelle au secondaire.

Avec un élargissement des dispositions du RREC à une application de modules de formation, une étudiante ou un étudiant pourrait poursuivre sa formation au-delà de l'enseignement professionnel de niveau secondaire et obtenir une certification, c'est-à-dire un diplôme, sans nécessairement avoir suivi tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique. Les modules de formation seraient ainsi en concurrence directe avec le diplôme d'études collégiales (DEC).

Par ailleurs, la Fédération des cégeps veut aussi obtenir du ministère de l'Éducation la possibilité d'offrir des DEC techniques à durée variable. Autrement dit, les programmes techniques pourraient comporter plus ou moins d'unités que celles prévues dans le RREC, c'est-à-dire plus ou moins 91 et 2/3 unités, et ainsi s'échelonner sur plus ou moins trois ans, donc soit sur deux ou quatre ans. Cette piste renforcerait davantage

la décentralisation des programmes et la concurrence entre les établissements, surtout si les compétences sont déterminées localement.

On veut même aller plus loin. On désire :

« obtenir du ministère de l'Éducation qu'il autorise les collèges à offrir des programmes d'études conduisant à des grades universitaires d'études appliquées, en vue de répondre aux exigences élevées du marché du travail ou aux besoins de formation technologique supérieure dans les domaines où les formations universitaires sont inexistantes.¹² »

Le *Plan de développement* propose pour les collèges la possibilité d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a très mal réagi à cette proposition, se demandant pourquoi il fallait à tout prix revoir l'ensemble des structures des cégeps, surtout lorsqu'il s'agit d'introduire de la confusion entre les ordres d'enseignement. M. Pierre Lucier, alors recteur du réseau des Universités du Québec et président de la CREPUQ, et maintenant adjoint au ministre Reid, a réagi ainsi à une telle perspective :

« Une chose paraît claire : si le Québec devait remodeler la structure de son système d'éducation, ce ne devrait tout de même pas être pour se livrer à d'autres bricolages originaux qu'il aurait encore plus de mal à expliquer que ses modèles actuels.¹³ »

Nous croyons que cette réaction serait sans doute partagée par les professeur-es et les chargé-es de cours des universités.

Dans un second temps, on veut, encore une fois, demander à la formation générale de s'adapter davantage à la formation technique, mais surtout, on veut revoir les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature au secteur technique en fonction des qualifications recherchées sur le marché du travail.

On peut se demander quelles seront les qualifications jugées pertinentes, surtout lorsqu'on propose de laisser aux établissements le soin de déterminer un certain nombre de compétences de la formation en réponse à des besoins particuliers du marché du travail. On pourrait émettre

¹² *Ibid.*, p. 40.

¹³ Pierre LUCIER, président de la CREPUQ, *Les universités réagissent au « plan de développement » des cégeps – Les cégeps veulent-ils chambouler la formation pré-universitaire ?* Le Devoir, 3 mars 2003.

l'hypothèse qu'on ne jugera plus nécessaire de suivre trois cours de philosophie et quatre cours de littérature pour devenir un futur technicien. Il suffira de maîtriser un minimum de connaissances en langues française et anglaise pour atteindre ces compétences.

Lorsque Gaëtan Boucher, le pdg de la Fédération des cégeps, se demande si les futurs techniciens doivent connaître Socrate ou Miron, on peut constater à quel point la culture générale est malmenée au profit d'une approche utilitariste qui s'insinue partout. M. Louis Cornellier l'a très bien exprimé dans une lettre au *Devoir*.

« Que de futurs techniciens doivent lire Platon et Miron, que des enseignants en herbe soient obligés de faire du sport, que des infirmières en formation consacrent quelques heures par semaine à des cours de guitare, tout cela, ce va-et-vient un peu sauvage entre des champs aussi distincts les uns des autres, a, depuis le début, fatigué les obsédés de l'efficacité à tout prix qui souhaitent enfermer les individus, au plus sacrant, dans des filières étanches. Les artistes aux arts, les techniciens à l'ouvrage, disent-ils, chacun à sa place et les moutons seront bien gardés. »

Les propos du pdg de la Fédération des cégeps sont inquiétants. Pourquoi remettre en cause ce qui, il n'y a pas si longtemps, a fait l'objet d'un large consensus. En effet, le Conseil supérieur de l'Éducation, dans un avis sur la formation générale et les études techniques collégiales, rappelait qu'il se dégageait de la réforme de 1993 et des États généraux de 1996 un large consensus de tous les milieux pour le maintien de l'enseignement collégial québécois :

« Il réaffirmait ainsi le bien-fondé du caractère polyvalent de l'enseignement collégial qui se traduit par la cohabitation du pré-universitaire et du technique et par la présence de la formation générale commune aux deux secteurs. »

Le gouvernement statuait qu'il fallait conserver la formation générale commune, car « nous avons plus que jamais besoin de ce fond culturel commun ».

Dans un troisième temps, les collèges veulent revoir l'organisation scolaire et les conditions d'obtention du diplôme. Ils veulent, par exemple, revoir l'épreuve synthèse de programme et remodeler le calendrier et le découpage de l'année. Enfin, ils veulent même favoriser l'accès à la reprise d'examens. Cependant, le *Plan de développement* ne dit pas comment il entend s'y prendre.

Toutes ces pistes d'action ont pour but de prendre en compte les réalités étudiantes, ce avec quoi nous sommes d'accord ! Mais orienter l'ensemble de la formation uniquement en fonction de l'emploi peut mettre en péril la formation collégiale telle qu'on l'a toujours connue et qui aujourd'hui donne encore satisfaction.

b) L'organisation du travail

Comme il faut s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences de la mondialisation et des technologies de l'information et des communications, il faut que « l'organisation du travail progresse et se modernise¹⁴ ». En fait, la Fédération des cégeps poursuit trois objectifs : instaurer une plus grande mobilité du personnel enseignant, revoir le fonctionnement des départements et, enfin, poursuivre la professionnalisation de la pratique enseignante.

La mobilité institutionnelle

Le *Plan de développement* ne précise pas ce qu'il entend par l'instauration d'une plus grande mobilité du personnel enseignant. Il affirme seulement que le personnel doit être mis à contribution pour que les collèges accomplissent leur mission et s'adaptent aux changements. Il en conclut que :

« il faut instaurer une plus grande mobilité chez le personnel enseignant, le personnel professionnel et les employés de soutien, à l'intérieur d'une même catégorie d'emploi mais aussi entre les différentes catégories, dans le respect des compétences de chacun et de chacune.¹⁵ »

On doit ici se rappeler les demandes patronales de la dernière négociation en 1998 pour en avoir une idée plus claire. La convention collective se réfère à la notion de discipline, ce qui d'après la partie patronale ne correspond plus aux nouvelles réalités. Avec l'approche programme et la décentralisation de l'élaboration des programmes d'études, on ne devrait plus parler de disciplines et de départements, mais plutôt de programmes et de comités de programmes. Ce qui pourrait entraîner une révision de l'ensemble de la sécurité d'emploi. Ce passage de la position patronale lors des dernières négociations est particulièrement éloquent :

« Cette référence [la discipline] ne correspond plus entièrement aux nouvelles réalités prescrites par le Règlement sur le régime des études collégiales où les apprentissages s'articulent autour du programme d'études et où les collèges se voient confier de nouvelles responsabilités dans l'élaboration ou la révision des programmes et lors de leur mise en œuvre. La notion de discipline convenue à cette

¹⁴ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 72.

¹⁵ *Ibid.*, p. 73.

époque et les liens établis alors avec la sécurité d'emploi ne permettent plus au personnel de donner sa pleine mesure.

« Ainsi, malgré une compétence reconnue dans un autre domaine, une enseignante ou un enseignant peut difficilement faire valoir ses compétences dans une autre discipline que celle inscrite à son contrat ; si elle ou il est mis en disponibilité, l'affectation à des tâches d'une autre catégorie d'emploi est ardue, pour ne pas dire impossible.

« En conséquence, tout en maintenant la notion de discipline pour l'application des modalités de la sécurité d'emploi, le CPNC désire que la convention assure une plus grande mobilité institutionnelle (NDLR) en particulier, que les règles d'affectation et d'utilisation du personnel permanent soient assouplies afin d'augmenter la mobilité professionnelle. »¹⁶

On peut déduire de cet extrait deux choses. D'une part, le décloisonnement des disciplines n'a pour but qu'une plus grande rationalisation des ressources professorales. D'autre part, l'instauration mur à mur de l'approche programme se fait au détriment de la formation disciplinaire et de la vie départementale.

Vouloir pour chaque enseignante et chaque enseignant identifier les exigences requises pour l'enseignement d'un cours en dehors de sa discipline constitue l'amorce d'une « secondarisation » de l'enseignement collégial. Depuis le dépôt patronal de 1986, cette idée du Champ individuel d'enseignement local (CIEL) ressurgit à chaque ronde de négociation. On peut penser qu'aux prochaines discussions sur la convention collective, la Fédération des cégeps reviendra encore avec cette demande. Ces orientations attaquent de front l'appartenance du réseau à l'enseignement supérieur.

La vie départementale

Dans le *Plan de développement*, on s'attaque à la vie départementale et particulièrement aux coordinations de départements. Les départements qui s'organisent davantage autour de la notion de discipline doivent désormais cohabiter avec les comités de programmes. Comme en 1998, on y voit une façon de rationaliser les ressources et d'intégrer les enseignantes et les enseignants et la coordination départementale à la vie du collège :

¹⁶ COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES, *Dépôt patronal en vue du renouvellement de la convention collective liant la FNEEQ (CSN) et le CPNC*, 5 février 1999, p. 4-5.

« Par souci d'utilisation optimale de leurs ressources, les collèges souhaitent examiner cette question sous l'angle d'une meilleure insertion du département dans la vie du collège et d'une adaptation de son fonctionnement aux nouvelles responsabilités professionnelles et institutionnelles.¹⁷ »

Le *Plan de développement* propose donc la piste d'action suivante :

« tout en reconnaissant la pertinence de la structure départementale dans les collèges, examiner son rôle et son fonctionnement – dont ceux liés à la coordination départementale – afin d'améliorer son insertion dans la vie du collège [...]»¹⁸ »

Encore une fois, le *Plan de développement* ne va pas plus loin et ne précise pas quel sens il faut donner à cette piste d'action. En ce qui concerne cette question, nous croyons que les meilleurs éclaircissements se retrouvent dans un avis que le Conseil supérieur de l'éducation a publié en 1997 sur le renouvellement de la pratique enseignante. Rappelons, en effet, que le Conseil ne propose pas dans cet avis d'abolir les départements. Il avance plutôt l'idée de revoir leur structure ainsi que le rôle de la coordination. Il formule trois avenues :

« La première concerne la participation responsable de toutes les enseignantes et enseignants à la vie départementale. La deuxième a trait à la revalorisation et au soutien de la coordination départementale. Enfin, la troisième rappelle l'obligation pour les départements de rendre compte de leurs activités.¹⁹ »

Pour le Conseil, la vie départementale présente bien des difficultés :

« On reproche encore aux départements, par exemple, d'être des lieux conflictuels où priment parfois les intérêts individuels ; où les débats sont par moment stériles tant sur le plan disciplinaire que pédagogique ; où la vie interactive et les relations d'ordre professionnel sont absentes ; des lieux qui, en particulier en formation générale et au secteur préuniversitaire, manquent d'ouverture à la multidisciplinarité [...]»²⁰ »

Le Conseil insiste aussi sur le rôle de la coordonnatrice ou du coordonnateur de département. Selon lui, cette fonction est mal définie, coûte

¹⁷ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 73.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ QUÉBEC (GOUVERNEMENT), *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*. Québec, Conseil supérieur de l'éducation, décembre 1997, p. 40.

²⁰ *Ibid.*, p. 22.

cher en libérations et n'est pas vraiment rentable. En effet, il affirme que les départements sont :

« des lieux d'exercice d'un pouvoir mal défini, qui place les personnes responsables de la coordination dans des positions qui les rendent incapables d'exercer pleinement leurs responsabilités [...].²¹ »

Il est aussi écrit plus loin que :

« Les conventions collectives prévoient des mécanismes permettant la libération d'enseignantes et d'enseignants pour assurer cette fonction, ce qui commande d'ailleurs des investissements financiers substantiels pour des fonctions non moins substantielles. Toutefois, dans certains milieux, la pratique demeure loin des engagements formels.²² »

Il faut se demander pourquoi le Conseil s'acharne à décrire des situations qui sont, somme toute, assez marginales plutôt que de valoriser la profession enseignante. Pourquoi ne pas mettre en valeur ce qui justement fait l'originalité des départements comme étant un lieu de concertation et d'échanges disciplinaires qui sont au cœur d'un enseignement supérieur ?

Le Conseil supérieur de l'Éducation dans son avis propose de revoir le rôle de la coordonnatrice ou du coordonnateur de département dans le sens d'accroître sa fonction de supérieur hiérarchique auprès des autres enseignantes et des autres enseignants. La désignation d'une ou d'un responsable à la coordination d'un département devrait permettre à « des personnes capables d'exercer un leadership de qualité²³ » d'assumer une telle responsabilité de coordination. Ces responsables à la coordination deviendraient des « vrais leaders », entendons par-là des « petits boss », qui auraient ainsi des obligations accrues de rendre des comptes à l'administration.

Ainsi, le renforcement de la fonction de responsabilité départementale pourrait davantage obliger les départements à rendre des comptes. Tel est ici l'objectif principal et le nœud du problème. Une telle approche offrirait un moyen supplémentaire de rendre compte d'une façon plus explicite du travail de chaque enseignante et de chaque enseignant à la direction des études et de s'assurer qu'ils participent tous aux tâches départementales et institutionnelles.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, p. 40.

²³ *Ibid.*, p. 41.

Au bout du compte, on peut même faire l'hypothèse que la Fédération des cégeps s'inspirant fortement de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, aimerait bien que les responsables à la coordination départementale soient choisis par l'administration et deviennent des cadres non syndiqués. Les pistes du *Plan de développement* de la Fédération des cégeps confirment l'idée qu'elle vise à modifier le rôle des responsables à la coordination départementale. Si ce rôle se modifiait au point de leur confier des tâches qui relèvent de la responsabilité des administrateurs, alors il faut prévoir une augmentation importante de la détérioration du climat de travail, déjà lourdement mis à l'épreuve par la détermination locale des disciplines responsables de la formation dans les programmes d'études.

La professionnalisation de la pratique enseignante

Le *Plan de développement* de la Fédération des cégeps reprend une autre piste sur le renouvellement de la profession enseignante. Les directions de collèges veulent que la profession enseignante se professionnalise. À cet égard, la référence au Conseil supérieur de l'Éducation est explicite :

« Les collèges souhaitent, par ailleurs, que se poursuive le renouvellement de la pratique enseignante, qui s'est amorcé ces dernières années sous la pression de divers événements, dont la réforme de l'enseignement collégial. [...] Il est essentiel dans ce contexte de continuer de renouveler la pratique enseignante, ce qui doit se faire dans une perspective de professionnalisation, au sens où l'entend le Conseil supérieur de l'éducation. La pratique professionnelle enseignante comprend des activités relatives, par exemple, au développement des programmes d'études, à la vie du collège et aux « collaborations extraprogrammes ». C'est clairement en ce sens que les collèges veulent progresser.²⁴ »

Rappelons que l'orientation avancée par le Conseil supérieur de l'Éducation d'une professionnalisation accrue de l'enseignement collégial a été une des principales orientations proposées lors du congrès de la Fédération des cégeps en octobre 2002, dont le thème était *Le renouvellement massif du personnel dans les collèges*.

Comment peut-on comprendre la professionnalisation ? Là encore, les explications sur cette approche sont plutôt minces dans le document de la Fédération des cégeps mais la référence aux positions du Conseil su-

²⁴ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 73.

périeur de l'Éducation nous renvoie encore au document qu'il a publié en 1997 sur la profession enseignante.

Le Conseil définit la professionnalisation par une plus grande participation des enseignantes et des enseignants à la vie institutionnelle. Le Conseil part de l'hypothèse que « la profession enseignante fait état du faible engagement institutionnel du personnel enseignant²⁵ ». Il expose alors la liste des doléances à leur endroit en faisant référence notamment au repli des personnes dans leur département respectif, à l'absence de vie départementale interactive dans plusieurs milieux ou encore, au confinement individuel de plusieurs enseignantes et enseignants dans l'activité pédagogique proprement dite, etc.

Pourtant, comme l'a très bien démontré le document produit par la FNEEQ (CSN) sur la valorisation de la profession enseignante, il existe une très grande participation des enseignantes et des enseignants dans les activités d'enseignement de façons collective et individuelle ainsi que dans les activités complémentaires de toutes sortes qui sont assumées très souvent de façon volontaire :

« Ces activités regroupent la participation aux réunions de département et de comités de programmes, ainsi qu'aux nombreuses réunions de tous les comités et sous-comités nécessaires pour assurer la cohérence de programme mais aussi des évaluations, des révisions et des implantations de programmes, aux nombreux comités institutionnels : commission des études, comité de perfectionnement, comités de toutes sortes reliés aux nombreux aspects de la vie institutionnelle.²⁶ »

La liste est encore longue, mais les exemples représentent bien la diversité des tâches des enseignantes et des enseignants.

Le problème, c'est que l'avis du Conseil s'attaque à une certaine conception de l'autonomie professionnelle. Pour le Conseil, l'autonomie professionnelle doit se définir « sur une base collective en s'ouvrant à un champ plus large que celui de la matière enseignée²⁷ ». En fait, pour le Conseil, il faudrait sortir l'enseignante ou l'enseignant de sa classe pour

²⁵ QUÉBEC (GOUVERNEMENT), *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*. Québec, Conseil supérieur de l'éducation, décembre 1997, p. 20.

²⁶ Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), *Pour une valorisation de la profession enseignante au collégial*. Document produit par les membres du comité de stratégie du regroupement cégep, 2002, p. 13.

²⁷ QUÉBEC (GOUVERNEMENT), *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*. Québec, Conseil supérieur de l'éducation, décembre 1997, p. 81.

qu'il entre dans un espace de responsabilités collectives où « oeuvrent plusieurs acteurs²⁸ ». Ce qui est en cause ici, c'est l'isolement de l'enseignante ou de l'enseignant et le cadre restrictif d'une discipline qui seraient une source de difficultés pour nos directions de collèges et pour les élèves.

Pourtant, comme le mentionnait le document de la FNEEQ (CSN) sur la valorisation de la profession enseignante :

« l'autonomie professionnelle est une caractéristique propre de l'enseignement supérieur qui se traduit par une prise en charge des enseignements par les enseignantes et les enseignants de façons collective et individuelle. [...] Les départements, rappelons-le, regroupent des experts de disciplines qui, selon le mode de collégialité propre à cette structure, sont responsables à la fois de tâches pédagogiques et de tâches administratives.²⁹ »

Cette autonomie dont jouissent les enseignantes et les enseignants dérange les administrations des collèges. Selon celles-ci, le principal irritant est l'impossibilité d'exercer un contrôle sur leur emploi du temps.

Comment en effet, avec la décentralisation des établissements dont découle la reddition de compte et de l'évaluation institutionnelle, être capable de rendre compte du travail des enseignantes et des enseignants ? On cherchera alors à uniformiser les pratiques par l'adoption de politiques qui doivent recevoir l'assentiment de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

Les nouvelles exigences engendrées par la réforme, les nombreuses révisions et les évaluations de programmes, les plans de réussite et les multiples mesures d'encadrement, les évaluations des enseignantes et des enseignants et les politiques institutionnelles commandent une réflexion en profondeur sur ce qu'on entend par autonomie professionnelle et liberté académique.

Enfin, on doit aussi constater un silence significatif de la Fédération des cégeps en ce qui concerne les ressources enseignantes, la précarité et la sécurité d'emploi ainsi que les conditions de travail des enseignantes et des enseignants chargés de cours à la formation continue.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), *Pour une valorisation de la profession enseignante au collégial*. Document produit par les membres du comité de stratégie du regroupement cégep, 2002, p. 9.

En ce qui concerne l'intégration professionnelle des nouvelles et des nouveaux enseignants, l'orientation est claire :

« Cette phase de renouvellement [massif du personnel] sera également propice à une réflexion sur le profil et les qualités attendues des nouveaux employés qui exerceront leurs fonctions dans un environnement différent de celui de leurs prédécesseurs.³⁰ »

³⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 74.

c) Le financement et la décentralisation

Malgré la multitude de propositions du *Plan de développement*, le problème principal de la Fédération des cégeps est certainement la question du financement du réseau collégial. Avec raison, le *Plan de développement* rappelle que le réseau a été frappé très durement par la vague de compressions des années 90. Mais la solution avancée reprend encore une fois le thème de la décentralisation, mais cette fois-ci dans un contexte qui heurte encore plus le caractère public du réseau collégial.

Le gouvernement québécois a amorcé un timide réinvestissement en éducation à la suite du Sommet du Québec et de la Jeunesse. C'est à ce moment que nous avons vu apparaître les plans de réussite. Toutefois, il est demeuré insuffisant et n'a pas permis de rétablir entièrement la situation du réseau collégial. Le niveau de financement provenant du ministère de l'Éducation reste inférieur – de près de cinquante millions de dollars – à ce qu'il était il y a dix ans, au début des compressions. La Fédération des cégeps réclame donc un financement suffisant.

Très peu de ressources ont été allouées à l'enseignement malgré les promesses de Jean Charest. En effet, rappelons le programme du Parti libéral du Québec :

« C'est pourquoi un gouvernement du Parti libéral du Québec procédera à l'annulation des compressions prévues dans les collèges, les universités et l'aide financière aux étudiants par le gouvernement Bouchard en vue du prochain exercice budgétaire.³¹ »

Le budget déposé par le ministre des Finances, Yves Séguin, en juin dernier, consacre une augmentation de 1,7 % du budget du secteur collégial. Cette augmentation ne couvre pas l'augmentation des coûts de système et correspond en fait, à une nouvelle compression de trente millions de dollars dont quinze millions pour l'année en cours.

La nécessité d'un réinvestissement dans le réseau collégial

Nous sommes d'accord avec la demande de la Fédération des cégeps pour obtenir un financement accru du réseau collégial. Il est important que le gouvernement réinvestisse dans le réseau mais le problème, c'est la façon de le faire et le projet qui s'y rattache.

³¹ Parti libéral du Québec, *Un plan pour réussir au collège et à l'université*, p. 10.

Le *Plan de développement* propose, dans un premier temps, un financement global et transférable du type « un collègue, un chèque » afin d'obtenir toute la marge de manœuvre nécessaire pour investir en fonction de ses priorités. Celles-ci, comme nous l'avons vu, sont liées à la formation technique et au développement des créneaux d'excellence :

« Ce qu'il faut viser, c'est de mobiliser les énergies et les ressources autour de pôles d'expertise, d'accentuer le partenariat intersectoriel, de créer des masses critiques d'étudiants québécois et même étrangers, d'enseignants et de chercheurs dans un domaine donné, d'attirer des entreprises performantes et d'encourager la synergie entre les uns et les autres. Et par conséquent de développer dans ce domaine une image de marque réputée.³² »

Nous avons l'impression d'entendre un chef d'entreprise redonner un second souffle à un commerce qui bat de l'aile.

Si la modernisation des cégeps a comme objectif de nous ramener à une situation fondamentalement similaire à celle qui existait avant le *Rapport Parent*, alors il est juste de parler d'un jeune gouvernement aux vieilles idées³³.

De plus, tous les programmes du gouvernement, dont font partie plusieurs programmes de l'enseignement collégial³⁴, font en ce moment l'objet d'une analyse commandée par le Conseil du trésor, certains d'entre eux ayant déjà été amputés.

Dans son document *Révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux dans le cadre de la réingénierie de l'État*, la pertinence de chaque programme doit être analysée. Des questions précises sont posées :

« A-t-on les moyens d'en assumer les coûts ? [...] Quelle est la meilleure instance pour assumer la gestion du programme ? Le partena-

³² FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 83.

³³ Confédération des syndicats nationaux, *Priorités de la CSN 2003-2004 et plan de travail*, Conseil fédéral, septembre 2003.

³⁴ Programme Promotion de l'enseignement collégial : productions étudiantes, Plan institutionnel de réussite, Accueil et intégration des autochtones au collégial ; Soutien et intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial ; Accessibilité au collégial des personnes handicapées ; programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) ; programme d'aide à la recherche technologique (PART), etc.

riat public-privé, le recours à la sous-traitance, etc. constituent quelques-unes des hypothèses à envisager.³⁵ »

Dans une conjoncture de « réingénierie » de l'État et de réductions d'impôts, alors que le gouvernement du Parti libéral affirme que la santé est prioritaire, le réinvestissement de l'État dans le réseau collégial est loin d'être assuré. La perspective que le gouvernement ait la volonté de décentraliser le réseau en vue de réaliser des économies semble claire.

« C'est pour combler ce manque de ressources récurrent qu'il est possible, dans ce contexte, que la Fédération des cégeps, s'appuyant sur l'appartenance du collégial à l'enseignement supérieur, envisage l'introduction de frais de scolarité ou propose de privatiser, même partiellement, des institutions d'enseignement.³⁶ »

Dans un deuxième temps, les collèges ne veulent plus dépendre uniquement du ministère de l'Éducation mais trouver d'autres sources de financement. Ils proposent d'élargir la définition des dépenses admissibles prévue à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, afin de permettre aux entreprises de contribuer plus largement au financement de la formation technique ; d'élargir le mandat des fondations ; de mettre à contribution les autres ministères du gouvernement, etc. Par ailleurs, le gouvernement veut modifier la réglementation de sorte que les entreprises qui ont des masses salariales entre deux cent cinquante mille et un million de dollars n'aient plus l'obligation d'injecter 1 % de leur masse salariale pour la formation de leurs employé-es.

Aucune allusion n'est faite à l'amélioration de nos conditions de travail et d'enseignement. Cela semble être le moindre de leurs soucis.

Pour réaliser ses projets, la Fédération des cégeps exige une condition : la décentralisation. Elle veut une plus grande marge de manœuvre et une plus grande indépendance par rapport au ministère de l'Éducation. Les propos du nouveau directeur général du Collège Édouard-Montpetit et président du conseil d'administration de la Fédération des cégeps dans le journal étudiant du collège sont éloquentes :

« Je pense que les directions des Collèges n'ont pas pris leur place : tantôt, c'était le ministère de l'Éducation qui menait, tantôt c'était

³⁵ QUÉBEC (GOUVERNEMENT), SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Offre de services professionnels, document d'appel d'offres*, Québec, 1^{er} octobre 2003, p. 17.

³⁶ Ronald CAMERON, « Où va le réseau collégial ? », *Carnets*, FNEEQ (CSN), n° 8, septembre 2003, p.4.

les syndicats. Aujourd'hui, c'est aux directions de reprendre leur place pour animer les divers intervenants des Cégeps afin que ces derniers se forment des personnalités. »

Cette décentralisation au profit des élites locales et régionales est non seulement une porte ouverte à d'éventuels projets de privatisation, mais c'est également l'ouverture à une mainmise croissante des forces du marché sur la trajectoire de développement de nos institutions publiques.

C'est pourquoi, nous croyons que la prochaine négociation portera plus que jamais sur la défense du réseau collégial public. Nous reprenons ici différents aspects de la décentralisation dans le réseau collégial pour examiner les conséquences des projets de décentralisation voulue par la Fédération des cégeps et par le gouvernement du Parti libéral.

La décentralisation pédagogique

La réforme de 1993 a introduit une décentralisation – davantage pédagogique – dans le réseau permettant à chaque collègue une adaptation aux besoins régionaux ou locaux. Ainsi, bien que les compétences soient les mêmes pour tous les cégeps offrant un même programme, les activités d'apprentissage varient d'une institution à l'autre. Cette décentralisation a comme inconvénients d'augmenter considérablement la tâche des enseignantes et des enseignants et de faire en sorte que les étudiantes et les étudiants ne peuvent changer de cégeps en cours de programme.

Les raisons affirmées de cette décentralisation sont « d'arrimer quelques compétences – pas toutes – au besoin du marché de l'emploi régional.³⁷ » Cette piste proposée par la Fédération des cégeps va à l'encontre de la position de la FNEEQ (CSN). En effet, bien que selon celle-ci, l'un des objectifs de la formation technique soit de préparer les étudiantes et les étudiants au marché du travail, nous avons toujours dénoncé l'adaptation de la formation collégiale à une entreprise spécifique, réduisant d'autant la mobilité des étudiants que nous formons. Cette orientation confirme encore une fois une tentation utilitariste dans les plans de réforme du collégial.

³⁷ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 40

Rappelons que ce sont les entreprises qui ont la responsabilité de la formation de leur personnel en fonction de leurs besoins particuliers. Bien sûr, cette responsabilité peut leur paraître moins importante depuis les assouplissements apportés par le Parti libéral du Québec à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Enfin, une plus grande adaptation des cours de formation générale en formation technique dénature complètement les objectifs de cette formation qui sont de trouver un équilibre entre la formation spécifique et la formation générale, et de faire partager un fond culturel commun par les étudiantes et les étudiants des deux secteurs de formation. C'est à ce réductionnisme de la formation à des objectifs utilitaristes que nous nous opposons.

L'objectif d'accroître la diplomation par cette mesure – comme le prétend la Fédération des cégeps – s'avère inefficace. En effet, la CEEC, dans son rapport synthèse sur l'évaluation de la formation générale, conclut ceci :

« les échecs aux cours de la formation générale ne représentent pas à eux seuls un facteur majeur de la faible diplomation observée au collégial, notamment dans les programmes techniques.³⁸ »

De quel mythe et de quel préjugé cette piste est-elle le résultat ?

La décentralisation de la négociation

La décentralisation de la négociation est la conclusion logique de toute la logique de la décentralisation dans l'organisation du travail et dans l'enseignement collégial. Comme nous l'avons vu précédemment, la décentralisation organisationnelle s'exprime par une plus grande mobilité institutionnelle et professionnelle de chaque enseignante et de chaque enseignant, par la remise en question du rôle des départements, par la volonté de transférer leurs responsabilités vers les comités de programmes et aussi par une plus grande imputabilité des départements. Cette plus grande « souplesse » demandée dans l'organisation du travail prend tout son sens par la demande « d'obtenir du ministère de l'Éducation un financement global et transférable³⁹ ».

³⁸ QUÉBEC (GOUVERNEMENT), COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Rapport synthèse, Évaluation de la mise en œuvre de la composante de la formation des programmes d'études*, Québec, janvier 2001, p. 55.

³⁹ FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 78.

Cette perspective s'inscrit dans la même orientation que les orientations patronales de rendre les objets prévus à l'annexe A de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic effectivement des matières à négociation locale. Mentionnons quelques objets de l'annexe A : cotisation syndicale, comité de relations du travail, département, commission pédagogique, répartition de la charge d'enseignement, etc. La demande d'un financement global et transférable jumelée à celle de la décentralisation effective des matières de négociation locale expriment clairement la volonté d'avoir un plus grand contrôle et auront comme conséquence d'affaiblir ou pire, de démanteler le réseau collégial.

Une telle orientation « managériale » consacrerait la dynamique concurrentielle entre les cégeps. Une telle dynamique créerait, dans les services publics, des effets pervers qui remettraient en cause l'accessibilité et l'uniformité de la qualité de la formation sur l'ensemble du territoire québécois. La logique de marché est aux antipodes de la logique d'un État démocratique pour qui l'éducation est un bien collectif et non pas un service aux entreprises. C'est pour ces mêmes raisons que nous nous opposons à l'obligation de résultats en éducation conduisant à l'habilitation et aux palmarès. Appliquer le modèle de la libre entreprise à des services publics fait fi de la solidarité sociale.

Pour les enseignantes et les enseignants, ces remises en question se traduiraient par des conditions de travail différentes d'un cégep à l'autre surtout à cause des disponibilités financières de chacun d'entre eux. Ce sont les petits cégeps qui en souffriraient le plus, situés pour la plupart dans les régions éloignées des grands centres urbains, déjà affectés par les baisses d'effectifs étudiants. Pour ceux-ci, l'appartenance à un réseau solide est une nécessité.

Ainsi, le *Plan de développement* des cégeps attaque de front les principales orientations du *Rapport Parent* à partir desquelles le réseau est constitué. L'uniformité des programmes d'études, la qualité de ceux-ci à travers tout le territoire et le partage d'un fond culturel commun pour toutes les étudiantes et tous les étudiants sont remis en question. En ce sens, la Fédération des cégeps veut remplacer l'approche humaniste par l'approche utilitariste, le service aux entreprises devenant plus important que la formation intégrale de l'étudiant.

Conclusion

Un contexte favorable pour la Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps profite d'un contexte favorable et d'une convergence idéologique pour lancer ses idées de changement. L'implantation de la réforme, l'obligation de rendre des comptes, la baisse démographique, les retraites massives, le renouvellement du corps enseignant d'ici quelques années sont des éléments de conjoncture qui, pense-t-elle, sont l'occasion « de faire évoluer l'organisation collégiale et de l'ajuster en fonction des nouvelles réalités auxquelles ils doivent faire face. »

Mais on peut penser aussi que c'est une occasion en or pour la Fédération des cégeps de tenter de faire disparaître quelques « irritants » : la rigidité des conventions collectives, la place réservée à la formation générale, l'autonomie de la vie départementale et l'autonomie professionnelle. Nous commençons une nouvelle ronde de négociation. Il est clair que les demandes du CPNC s'inspireront du *Plan de développement*.

Cette situation n'est pas sans rappeler les dernières négociations. En effet, le dépôt en vue du renouvellement de la convention collective présenté par le CPNC en 1999 s'était inspiré de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le renouvellement de la profession enseignante publié en 1998.

On retrouve les mêmes tendances. On veut décentraliser des matières de négociation, on veut plus de souplesse et de flexibilité dans la gestion des programmes, on veut profiter de l'approche programme pour revoir la sécurité d'emploi et la notion de discipline pour une plus grande mobilité institutionnelle et on veut redéfinir la tâche d'enseignement afin de l'adapter aux nouvelles réalités de l'enseignement collégial.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore ce qu'il adviendra de ces négociations. Quels que soient les scénarios, les intentions de la Fédération des cégeps sont claires :

« Autant sur le plan local que sur le plan national, les collèges souhaitent discuter avec leur personnel des changements qu'ils veulent apporter à leur organisation et des ressources qui seront nécessaires pour remplir leur mission. L'une des occasions pour le faire sera assurément la prochaine ronde de négociation des conventions collectives, où ces questions, notamment, devront être débattues. Il y a

un rendez-vous que les collèges n'entendent évidemment pas manquer.⁴⁰ »

En décembre 2000, la *Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*, connue sous le nom de la commission Clair, se prononçait nettement en faveur d'une décentralisation de la négociation dans les services de santé. Cette orientation se concrétise maintenant par la volonté du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, de fusionner les accréditations syndicales dans la santé et de ramener une partie des négociations au palier local⁴¹.

Dans notre cas, la lutte concernant la défense des services publics et du rôle de l'État s'actualise de façon plus particulière par la défense du réseau collégial. Ce réseau unique en Amérique et créé à la suite des recommandations du *Rapport Parent* visait, entre autres, quelques grands objectifs :

- § uniformiser les programmes d'études à travers le réseau, afin d'en assurer la qualité,
- § rendre les études collégiales accessibles au plus grand nombre à travers le territoire, et aussi
- § faire partager un fond de culture générale commun à toutes les étudiantes et à tous les étudiants, tant de formation pré-universitaire que technique.

Le forum annoncé par le ministre de l'Éducation qui se tiendra après la commission parlementaire sur le financement des universités, et fort probablement après l'adoption du prochain budget du gouvernement, sera un moment important pour affirmer notre conception d'un solide réseau collégial correspondant à nos valeurs démocratiques. La négociation sectorielle sera tout aussi déterminante pour la sauvegarde du réseau. Le maintien du caractère central de la négociation dans l'enseignement collégial agit sur ce plan dans le renforcement du réseau et de l'enseignement collégial. Un différend majeur s'annonce à ce propos avec la partie patronale, autant dans sa composante ministérielle que collégiale.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 72.

⁴¹ Propos tenus par le ministre, lors d'un point de presse, le 23 septembre 2003. P.C., *Fusion des syndicats en Santé*, Le Soleil, 24 septembre 2003.

